



ARRÊTÉ N° 146/2025

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner RD 68 Les Brets Le 30 Septembre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Eaux de Dinan Assainissement en date du 16 septembre 2025 de réguler la circulation et d'interdire le stationnement sur la route départementale n°68 Les Brets pour la réalisation d'un curage et entretien du réseau assainissement.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la réalisation d'un curage et entretien du réseau assainissement, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement au droit du chantier sera interdit sur la RD68 les Brets le 30 septembre 2025.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise Eaux de Dinan Assainissement.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à Eaux de Dinan Assainissement.

Fait à QUÉVERT, le 16/09/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 23 septembre 2025